

# Règlement du Concours de Discours 2013 (janvier 2013)

## Introduction

Les concours de discours sont une part importante du programme éducatif de Toastmasters.

Ils donnent l'occasion aux orateurs d'améliorer leurs talents oratoires et l'occasion pour d'autres Toastmasters d'apprendre en observant les orateurs les plus brillants.

Ce manuel contient les règles et les procédures normales pour organiser des concours de discours International, d'Evaluation, Humoristique, d'Improvisations et de Contes. Si vous êtes amené à diriger ou concourir dans un concours de discours, veuillez lire ces règles attentivement et les suivre. En faisant ainsi, vous garantirez un concours et un événement plaisant pour tous.

Le manuel contient 3 parties :

**Règles du Concours de Discours.** Vous y trouverez les règles générales appliquées à tous les concours de discours de Toastmasters, et aussi les règles spécifiques au concours International, d'Evaluation, Humoristique, d'Improvisations et de Contes.

**Organisation du concours.** Cette section décrit des étapes usuelles requises pour que les juges, les Présidents de Concours et les concurrents se préparent à un concours de discours.

**Ressources complémentaires.** Dans cette section vous trouverez une liste de manuels, d'articles, de pages Web et d'autres ressources utiles qui sont associées aux concours de discours de Toastmasters.

## Règles du Concours de Discours

### Règles générales de tous les concours de discours de Toastmasters.

Sauf exception précisée, ces règles s'appliquent à tous les concours de discours organisés par les clubs, secteurs, divisions et districts, comme à tous les concours organisés à la Convention Internationale.

#### **1. Principe du concours de discours**

A. Toastmasters International reconnaît et soutient les concours de discours officiels suivants :

1. International
2. Evaluation
3. Humoristique
4. Improvisations
5. Contes
6. Enregistré, pour les membres de
  - a. clubs hors d'un district
  - b. clubs d'un district provisoire

B. Les concours de discours doivent suivre les conditions suivantes :

1. Les concurrents du concours de discours doivent respecter les conditions d'éligibilité, comme précisé dans ce règlement.
2. Les districts doivent organiser le Concours de Discours International
3. Les districts peuvent organiser jusqu'à 3 concours supplémentaires, choisis dans la liste ci-dessus.
4. Les seuls concours autorisés aux niveaux du secteur, de la division et du district sont ceux qui ont débuté dans les clubs et continué aux niveaux du secteur, de la division et du district.

C. Le Règlement du Concours de Discours est un règlement et il s'applique à tous les concours de discours officiels de Toastmasters. Les modifications des règles ne sont faites que par la procédure de révision du règlement administratif. Il ne peut y avoir d'exception dans son application.

#### **2. Éligibilité**

A. Pour être éligible comme concurrent dans tout concours de discours officiel de Toastmasters, un membre doit :

1. Être membre en règle du club, du secteur, de la division et du district où il est concurrent.
  - a) Le club doit lui-même être en règle
  - b) Un nouveau membre, un membre avec une double adhésion ou un membre réinscrit doit être à jour de sa cotisation et enregistré auprès de Toastmasters International.

2. En plus, pour être éligible comme concurrent dans le Concours de Discours International, un membre doit avoir terminé au moins 6 discours du manuel *Savoir Communiquer* avant le concours du club. Les concurrents des concours de discours autres qu'International ne sont pas soumis à cette condition.
  - a) Toutefois, un membre fondateur d'un club créé depuis le 1<sup>er</sup> juillet précédent est autorisé à être concurrent sans cette condition. Le club doit avoir été créé avant le concours du secteur.
3. Un membre doit être éligible à tous les niveaux du concours.
  - a) Si, à un niveau quelconque, on découvre qu'un concurrent était inéligible pour concourir à l'un des niveaux précédents, ce concurrent doit être disqualifié. La disqualification est prononcée même si cette inéligibilité n'est découverte qu'à un niveau supérieur et qu'il y a été remédié entre-temps.
4. Les personnes suivantes sont inéligibles pour tout concours de discours de Toastmasters :
  - a) un membre qui est juge à tout niveau d'un concours dont il demeure un concurrent.
  - b) les responsables et directeurs internationaux titulaires
  - c) les conseillers de région, et les candidats à ce poste
  - d) les responsables de district
    1. Gouverneur de district
    2. tout Lieutenant-Gouverneur,
    3. Secrétaire
    4. Trésorier
    5. Responsable des Relations Publiques
    6. Gouverneur de division
    7. Gouverneur de secteur
  - e) les candidats aux postes de responsables et directeurs internationaux
  - f) les Gouverneurs de district sortants
  - g) les responsables de district ou les candidats déclarés pour le mandat débutant le 1er juillet suivant
  - h) les présentateurs des sessions éducatives lors des conférences de secteur, de division et de district au cours desquelles le concours aura lieu.
5. Les responsables de concours ne sont pas concurrents dans le concours où ils ont une responsabilité.
6. Le vainqueur de la finale du concours International, tenu en août à la Convention Internationale, est inéligible comme concurrent dans un concours International suivant, à tout niveau.
7. Les Toastmasters membres de plusieurs clubs et qui satisfont à toutes les conditions d'éligibilité sont autorisés à concourir dans le concours de chacun des clubs avec lesquels ils sont en règle.
  - a) Cependant, s'il remporte le concours dans plusieurs clubs, il ne doit représenter qu'un seul club au niveau du secteur.
  - b) Aucun concurrent ne peut participer à plus d'un concours de secteur, pour un discours du même type, même si les secteurs sont dans des divisions ou des districts distincts.
8. Chaque concurrent doit être présent pour participer au concours. La participation via une bande audio, une bande vidéo, par téléconférence, caméra Web, flux audio et tout moyen de contact à distance n'est pas autorisée.  
(Exception : les concurrents du Concours de Discours Enregistré doivent fournir leurs bandes audio, comme précisé par la section de ce règlement sur le Concours de Discours Enregistré)

### 3. Séquence des sélections

- A. Chaque club en règle peut présenter un concurrent au concours du secteur. Un club a le choix des moyens pour désigner son représentant. Si un concours est organisé, il doit appliquer le présent règlement et son résultat est sans appel. Le vainqueur du concours du secteur participe ensuite au concours de la division (si une division existe). Le vainqueur du concours de la division participe ensuite au concours du district.
  1. Pour les districts avec 10 divisions ou plus, deux demi-finales séparées auront lieu entre les vainqueurs des concours de division, avant la finale du concours du district.
    - a) Autant que possible, le nombre de divisions de chaque demi-finale sera le même.
    - b) Les 3 vainqueurs de chaque demi-finale seront les concurrents du concours de district.
  2. Si un vainqueur du concours de secteur ou de division s'avère dans l'impossibilité de participer au concours du niveau supérieur, il sera remplacé par le concurrent disponible le mieux placé après lui.
  3. Le Concours de Discours International est le seul concours qui continue au-delà du district. Après le Concours de Discours International du district le Président du Jury rédige le classement de tous les concurrents et envoie cette liste à Toastmasters International. L'information sur les concours de demi-finale est fournie au vainqueur et aux remplaçants par Toastmasters International.
- B. Avec un préavis de huit semaines, dans un secteur qui ne comporte que quatre clubs ou moins, les districts ont la possibilité d'autoriser les deux premiers vainqueurs de chaque club à participer au concours de secteur.
  1. Si des clubs sont créés avant le concours du secteur, les deux premiers vainqueurs de chaque club sont autorisés à participer au concours de secteur.
  2. Dans les divisions qui ne comportent que quatre secteurs ou moins, les districts ont la possibilité d'autoriser les deux premiers vainqueurs de chaque secteur à participer au concours de division.
  3. Dans les districts qui ne comportent que quatre divisions ou moins, les districts ont la possibilité d'autoriser les deux premiers vainqueurs de chaque division à participer au concours de district.
  4. La décision de présenter deux concurrents par club au concours de secteur, puis aux niveaux supérieurs, doit être prise et annoncée à l'ensemble du district avant que ne débutent les premiers concours, c'est-à-dire avant les concours de club.

- a) Une fois la décision prise, elle doit être appliquée de façon homogène dans tous les secteurs et toutes les divisions du district.
- b) Si un district décide d'autoriser deux concurrents par club à se présenter au concours de secteur, cela n'entraîne pas automatiquement la même décision pour le concours de division et pour le concours de district.

#### 4. Sujet et préparation du discours

- A. Le concurrent choisit le sujet de son discours International, Humoristique ou de Conte.
- B. Le sujet du discours d'Improvisation doit être défini par le Président du Concours, comme précisé par la section de ce règlement sur le Concours d'Improvisations.
- C. Le sujet du discours d'Evaluation doit être limité à l'évaluation orale du discours cible, comme précisé par la section de ce règlement sur le Concours d'Evaluation.
- D. Les concurrents doivent préparer eux-mêmes leur discours, qui doit être original pour sa plus grande part.
  - 1. Les discours International, Humoristique ou de Conte seront certifiés comme tels par écrit au Président du Jury, par les concurrents avant la présentation des discours (en utilisant le formulaire 1183-F *CERTIFICATION D'ADMISSIBILITÉ ET D'ORIGINALITÉ DE L'ORATEUR*)
  - 2. Vingt-cinq pourcent du discours au plus peut servir à citer, paraphraser ou référencer l'œuvre d'une autre personne. Toute citation doit être identifiée durant le discours.
- E. Tous les concurrents parleront depuis la même estrade, ou la même zone, préalablement désignée par le Président du Concours.
  - 1. Tous les concurrents et tous les juges seront informés de la zone d'où parleront les concurrents avant le début du concours.
  - 2. Un pupitre/podium sera disponible. Cependant l'utilisation du pupitre/podium par les concurrents reste optionnelle.
  - 3. Si l'amplification est nécessaire, un microphone fixe, monté sur le pupitre/podium, et un microphone sans fil devront être disponibles. Il est préférable que le microphone fixe soit non-directionnel. Le choix et l'utilisation d'un microphone restent du ressort de chaque concurrent.
  - 4. Pour que les concurrents puissent se familiariser avec l'équipement, celui-ci sera mis à leur disposition avant le concours. Les concurrents doivent arranger l'ensemble microphone, pupitre/podium et tout autre équipement comme ils l'entendent, discrètement, avant d'être appelés par le Président de Concours.

#### 5. Procédure générale

- A. A tout niveau d'un concours de discours de Toastmasters, un nombre déterminé de juges et de responsables est requis.
  - 1. Pour les concours du club, on nommera un Président du Concours, un Président de Jury, au moins cinq juges, un juge des ex-æquo, trois compteurs, et deux chronométrateurs, sauf si impraticable.
  - 2. Pour les concours du secteur, il doit y avoir au moins cinq juges ou autant de juges que de clubs faisant partie du secteur, sauf si impraticable. On nommera également un Président du Concours, un Président de Jury, un juge des ex-æquo, trois compteurs, et deux chronométrateurs.
  - 3. Pour les concours de division, il faut au moins sept juges, ou bien autant de juges que de secteurs composant la division, sauf si impraticable. Plus un Président du Concours, un Président de Jury, un juge des ex-æquo, trois compteurs, et deux chronométrateurs. Aucun juge ne devra être membre du club représenté par un des concurrents.
  - 3. Pour les concours de district, il faut au moins sept juges, ou bien autant de juges que de divisions composant le district, sauf si impraticable. Plus un Président du Concours, un Président de Jury, un juge des ex-æquo, trois compteurs, et deux chronométrateurs. Aucun juge ne devra être membre du club représenté par un des concurrents.
  - 5. Pour les demi-finales du Concours International, il faut au moins neuf juges, ou bien autant de juges que de districts. Aucun juge ne devra être membre du club d'un des concurrents. On nommera de plus un Président du Concours, un Président de Jury, un juge des ex-æquo, trois compteurs, et deux chronométrateurs.
  - 5. Pour la finale du Concours International, il faut au moins neuf juges, ou bien autant de juges que de districts. Aucun juge ne devra être membre du club d'un des concurrents. On nommera de plus un Président du Concours, un Président de Jury, cinq juges préposés à la sélection des candidats, un juge des ex-æquo, trois compteurs, et deux chronométrateurs.
- B. Pour être juge dans un concours de discours de Toastmasters, vous devez remplir les conditions d'éligibilité précisées ci-dessous.
  - 1. Tous les juges doivent être des membres en règle.
  - 2. Tous les juges des concours de secteur, de division et de district doivent :
    - a) Être des membres en règle depuis au moins 6 mois,
    - b) Avoir terminé au moins 6 discours du manuel Savoir Communiquer.
  - 3. Tous les juges des concours de demi-finale et de finale du Concours International doivent avoir terminé au moins un certificat de Communicateur Accompli Bronze (ou Toastmasters Accompli Bronze) et avoir jugé dans un concours de secteur, de division, de district ou de demi-finale.
  - 4. Les juges de tous les niveaux doivent rester anonymes, autant que possible.
- C. Avant le concours, les concurrents sont informés des règles par le Président du Concours. Le Président du Concours procède ensuite au tirage au sort de l'ordre de passage des concurrents.
- D. Si un concurrent n'est pas présent lors de la réunion d'information, son remplaçant, s'il est là, peut l'y remplacer.
  - 1. Si le concurrent n'est toujours pas présent lorsque le Président du Concours est appelé, il est alors disqualifié et son remplaçant devient officiellement concurrent.
  - 2. Si le concurrent arrive après la réunion d'information mais avant l'appel du Président du Concours, il pourra concourir à condition que :
    - a) il se fasse connaître du Président du Concours dès son arrivée

- b) toute la partie administrative soit en règle avant que le Président du Concours soit appelé pour le diriger. Le concurrent perd simplement le bénéfice de la réunion d'information.
- E. Avant le concours le Président du Jury explique leur rôle aux juges, aux compteurs, et aux chronométrateurs.
1. Chaque juge reçoit le bulletin propre au concours et une enveloppe.
    - a) Le juge du Concours de Discours International reçoit le bulletin 1172, Bulletin du Concours de Discours International.
    - b) Le juge du Concours d'Evaluation reçoit le bulletin 1179, Bulletin du Concours d'Evaluation.
- c) Le juge du Concours de Discours Humoristique reçoit le bulletin 1191-F *CONCOURS DE DISCOURS HUMORISTIQUES GUIDE ET BULLETIN DE VOTE DES JUGES*.
- d) Le juge du Concours d'Improvisations reçoit le bulletin 1180-F *Concours d'Improvisations Guide et bulletin de vote des juges*.
  - e) Le juge du Concours de Contes reçoit le bulletin 1181, Bulletin du Concours de Contes.
  - f) Tous les juges reçoivent le formulaire 1170-F *Attestation de juge*. Le formulaire doit être signé et remis au Président de Jury.
2. Les chronométrateurs reçoivent le formulaire 1175-F *FEUILLE DE CHRONOMÉTRAGE*.  
Si nécessaire, ils reçoivent une formation sur l'usage de l'équipement de chronométrage.
  3. Les compteurs reçoivent le formulaire 1176-F *Bulletin du scrutateur*.  
Si nécessaire, ils reçoivent une formation sur la collecte des bulletins et la procédure de comptage.
- F. Avant le concours le Président du Jury choisit un membre comme juge des ex-æquo.
1. L'identité du juge des ex-æquo est secrète, et connue seulement du Président du Jury.
  2. Le juge des ex-æquo n'assiste pas à la réunion de formation des juges.
  3. Le Président du Jury fournit le bulletin propre au concours au juge des ex-æquo, avant le concours.
    - a) Le juge du Concours de Discours International reçoit le bulletin 1188, Bulletin de juge des ex-æquo du Concours de Discours International.
    - b) Le juge du Concours d'Evaluation reçoit le bulletin 1179A, Bulletin de juge des ex-æquo du Concours d'Evaluation.
    - c) Le juge du Concours de Discours Humoristique reçoit le bulletin 1191A-F *CONCOURS DE DISCOURS HUMORISTIQUES GUIDE ET BULLETIN DE VOTE DU JUGE DES EX-AEQUO*.
    - d) Le juge du Concours d'Improvisations reçoit le bulletin 1180A-F *Concours d'Improvisations Guide et bulletin de vote du juge des ex-æquo*.
    - e) Le juge du Concours de Contes reçoit le bulletin 1181A, Bulletin de juge des ex-æquo du Concours de Contes.
- G. Pour les concours de discours International, Humoristique ou de Contes, chaque concurrent doit être appelé en énonçant, dans l'ordre, son nom, le titre du discours, puis de nouveau, le titre du discours et le nom du concurrent.
1. Pour le Concours d'Improvisations, chaque concurrent doit être appelé en énonçant, dans l'ordre, son nom, le sujet, puis de nouveau, le sujet et le nom du concurrent.
  2. Pour le Concours d'Evaluation, chaque concurrent doit être appelé en énonçant, dans l'ordre, son nom, puis de nouveau, le nom du concurrent.
- H. Les concurrents des concours International, Humoristique ou de Contes peuvent demeurer dans la salle durant le concours.
- I. Les concurrents du Concours d'Evaluation doivent quitter la salle après le discours cible, comme précisé par la section de ce règlement sur le Concours d'Evaluation.
- J. Les concurrents du Concours d'Improvisations doivent quitter la salle jusqu'à ce que le concurrent précédent ait terminé sa réponse au sujet, comme précisé par la section de ce règlement sur le Concours d'Improvisations.
- K. Une minute de silence séparera chaque discours, pendant laquelle les juges rempliront leur bulletin. Tous les juges jugeront tous les concurrents, sauf le Président de Jury, qui ne juge pas les concurrents.
- L. Quand le dernier concurrent a fini son discours, le Président du Concours demande le silence jusqu'à ce que les compteurs aient collecté tous les bulletins.
1. Quand les juges ont fini d'écrire leur bulletin, ils doivent écrire leur choix du premier, du second et du troisième placé, couper la partie basse du bulletin, la mettre dans l'enveloppe fournie, et montrer l'enveloppe que les compteurs viennent collecter.
    - a) La partie haute du bulletin n'est pas remise aux compteurs et elle doit être jetée discrètement par le juge, après le concours.
    - b) Le Président du Jury prend personnellement le bulletin du juge des ex-æquo, qui doit contenir le classement de tous les concurrents par le juge.
  2. Pendant que les juges terminent leurs bulletins à la fin du concours, les chronométrateurs terminent le Tableau des temps mesurés, le placent dans l'enveloppe fournie, et le donnent au Président du Jury.
- M. Quand les bulletins sont collectés, les compteurs et le Président du Jury quittent la salle du concours et se rendent dans la salle de délibération.
1. Dans la salle de délibération les compteurs calculent les résultats du concours avec le formulaire 1176-F *Bulletin du scrutateur*.
    - a) Sur le Tableau des Bulletins chaque concurrent reçoit des points selon son classement comme premier, deuxième ou troisième placé sur le bulletin du juge.
      - a. 3 points sont reçus pour chaque place de premier
      - b. 2 points sont reçus pour chaque place de deuxième
      - c. 1 point est reçu pour chaque place de troisième
    - b) Quand tous les points sont écrits, les compteurs calculent le total des points de chaque concurrent et ils écrivent le total en bas du Tableau des bulletins
      1. Le total des points doit être vérifié par tous les compteurs avant d'écrire les résultats sur le tableau.
      2. Les concurrents sont alors classés sur la liste des vainqueurs, en bas du Tableau, selon le nombre de points reçus.
  - c) En cas d'égalité, le Président du Jury consultera le bulletin du juge des ex-æquo.

- d) Le concurrent à égalité avec d'autres et qui reçoit la meilleure place sur le bulletin du juge des ex-æquo remporte la place et les autres concurrents passent à la place suivante.
2. Quand les résultats ont été calculés et vérifiés, le Président du Jury écrit le classement des vainqueurs sur le formulaire 1182-F Notification des gagnants, qui est ensuite fournie au Président du Concours du niveau suivant, ou bien à Toastmasters International pour le concours de discours International du district. Le Président du Jury écrit les noms des gagnants en ordre inverse sur une feuille séparée, et il la remet au Président du Concours.
- a) Tous les bulletins et le Tableau des Bulletins sont gardés par le Président du Jury jusqu'à ce que les vainqueurs aient été proclamés.
- b) Après que les vainqueurs ont été proclamés, le Président du Jury détruit tous les bulletins, le Tableau des temps et le Tableau des Bulletins.
- N. Après la fin des entretiens avec les concurrents, le Président du Concours annonce les vainqueurs du concours en ordre inverse.
1. Lorsqu'un concours compte cinq concurrents ou plus, le troisième prix, le second prix puis le premier prix seront annoncés.
2. Lorsqu'il n'y a que 4 concurrents ou moins, seuls le second puis le premier prix seront annoncés.
3. Eventuellement, un concours sera réalisé avec un seul concurrent. Dans ce cas le concours doit bien être réalisé et le concurrent doit être disqualifié s'il ne respecte pas les conditions de temps, d'originalité ou d'éligibilité.
4. La proclamation des résultats du concours est sans appel, sauf si l'annonce des vainqueurs est incorrecte, auquel cas le Président du Jury, les compteurs ou les chronométreurs peuvent immédiatement interrompre la proclamation pour la rectifier.

## 6. Chronométrage des discours

- A. Deux chronométreurs sont nommés par le Président du Jury. L'un reçoit un chronomètre, et l'autre un dispositif pour signaler des lumières verte, jaune et rouge.
- B. Le dispositif doit être bien visible de chaque concurrent.
- C. Le chronométreur muni du chronomètre écrit le temps mesuré sur le Tableau des temps mesurés (1175) et il le fournit au Président du Jury.
- D. Le chronométreur muni du dispositif garantit que les concurrents sont capables de voir nettement un signal vert, jaune et rouge pour les délais propres au type de discours.
- E. Tous les discours des concurrents doivent respecter les délais du concours.
1. Les discours International et Humoristique doivent durer de 5 à 7 minutes. Un concurrent qui parle moins de quatre minutes 30 secondes, ou plus de sept minutes 30 secondes, sera disqualifié.
2. Les discours d'Improvisation doivent durer de 1 à 2 minutes. Un concurrent qui parle moins de une minute, ou plus de deux minutes 30 secondes sera disqualifié.
3. Les discours d'Evaluation doivent durer de 2 à 3 minutes. Un concurrent qui parle moins de une minute 30 secondes, ou plus de trois minutes 30 secondes sera disqualifié.
4. Les discours de Conte doivent durer de 3 à 5 minutes. Un concurrent qui parle moins de deux minutes 30 secondes, ou plus de cinq minutes 30 secondes sera disqualifié.
- F. Une fois appelé, le concurrent doit venir immédiatement dans la zone des orateurs.
1. Le chronométrage débute au premier signe identifié de communication, verbale ou non, du concurrent avec le public. C'est habituellement le premier mot prononcé, mais cela peut inclure toute communication comme un son, l'intervention d'un comparse, etc....
2. L'orateur devra commencer son discours peu après son arrivée dans la zone, et il n'est pas autorisé à retarder le concours sans nécessité.
- G. Les chronométreurs fourniront des signaux aux concurrents, qui soient bien visibles des orateurs, mais masqués au public.
1. Pour les concours International et Humoristique :
- a. un signal vert sera montré à 5 minutes et restera pendant 1 minute.
- b. un signal jaune sera montré à 6 minutes et restera pendant 1 minute.
- c. un signal rouge sera montré à 7 minutes et restera jusqu'à la fin du discours.
2. Pour les concours d'Evaluation :
- a. un signal vert sera montré à 2 minutes et restera pendant 30 secondes.
- b. un signal jaune sera montré à 2 minutes 30 secondes et restera pendant 30 secondes.
- c. un signal rouge sera montré à 3 minutes et restera jusqu'à la fin du discours.
3. Pour les concours d'Improvisations :
- a. un signal vert sera montré à 1 minute et restera pendant 30 secondes.
- b. un signal jaune sera montré à 1 minute 30 secondes et restera pendant 30 secondes.
- c. un signal rouge sera montré à 2 minutes et restera jusqu'à la fin du discours.
4. Pour les concours de Contes :
- a. un signal vert sera montré à 3 minutes et restera pendant 1 minute.
- b. un signal jaune sera montré à 4 minutes et restera pendant 1 minute.
- c. un signal rouge sera montré à 5 minutes et restera jusqu'à la fin du discours.
5. Dans tous les concours, aucun signal ne doit être utilisé pour signaler le dépassement du temps réglementaire.
6. Un concurrent malvoyant peut demander, et doit se voir accorder, un type de signal de son choix.
- a. Les signaux admis incluent, sans limitation : une sonnerie, une cloche, une personne annonçant le temps à 5, 6 et 7 minutes (*délais des concours International et Humoristique*).
- b. Le concurrent doit alors fournir tout appareil spécial requis ou toutes instructions spécifiques pour le type de signal demandé.

7. En cas de défaillance technique des signaux ou du chronomètre, l'orateur se verra accorder 30 secondes supplémentaires avant d'être disqualifié.

H. Avant la proclamation des résultats, le Président du Concours doit faire savoir si une disqualification par le temps a été prononcée, mais sans nommer le(s) concurrent(s) concerné(s).

## **7. Contestations et disqualifications**

A. Seuls les juges et les concurrents peuvent contester l'éligibilité et l'originalité. Toute contestation doit être déposée auprès du Président du Jury ou du Président du Concours avant la proclamation des vainqueurs.

B. Avant qu'un concurrent soit disqualifié pour défaut d'originalité, il devra avoir la possibilité de se défendre devant les juges. La décision de disqualifier un concurrent pour plagiat doit être prise à la majorité des juges.

C. Le Président du Concours peut disqualifier un concurrent pour inéligibilité.

D. Toutes les décisions des juges sont sans appel.

## **Règles du Concours de Discours International**

Le Concours de Discours International, qui doit être réalisé en anglais seulement, suit toutes les règles précisées dans la section Règles Générales de ce règlement. En plus les compléments et exceptions suivantes sont appliqués.

1. Le Concours de Discours International débute dans un club et continue aux niveaux du secteur, de la division (si elle est définie) du district, en demi-finale, et en finale.

A. Les demi-finales sont réalisées à la Convention Internationale, et elles comprennent tous les vainqueurs de district, répartis aléatoirement dans 9 concours.

1. Toutes les réunions d'information des concurrents pour les concours de demi-finale sont menées simultanément par Toastmasters International.

2. Toutes les réunions d'information des juges pour les concours de demi-finale sont aussi menées simultanément par Toastmasters International.

B. Tout participant à la finale du Concours de Discours International doit présenter un discours entièrement nouveau et différent de tout discours présenté au Concours de Discours International depuis le 1<sup>er</sup> janvier de la même année.

1. Jusqu'au concours de demi-finale, compris, les concurrents sont autorisés à présenter le même discours, mais non obligés de le faire.

2. Les vainqueurs de chaque concours de demi-finale à la Convention Internationale prépareront et fourniront à Toastmasters International le résumé de leur discours présenté en demi-finale, qui sera donné aux juges de sélection avant la réunion d'information des juges de la finale du Concours International.

3. Les juges de sélection recevront aussi un Tableau de qualification de l'orateur (formulaire 1186). Sur ce tableau les juges indiqueront si le discours présenté en finale du Concours International est complètement nouveau et différent de celui présenté au concours de demi-finale.

4. Quand les juges écrivent leurs bulletins à la fin du concours, les juges de sélection écrivent le Tableau de qualification, le signent, le placent dans l'enveloppe fournie et le montrent pour que les compteurs le collectent.

5. Dans la salle de délibération, le Président du Jury ouvrira et lira tous les Tableaux de qualification. Si 3 des 5 juges cochent (X) dans la colonne de disqualification pour un orateur, l'orateur est disqualifié et aucune contestation n'est autorisée.

## **Règles du Concours d'Evaluation**

Le Concours de discours d'Evaluation suit toutes les règles précisées dans la section Règles Générales de ce règlement. En plus les compléments et exceptions suivantes sont appliqués.

1. Au début du concours un discours cible de 5 à 7 minutes sera présenté.

A. Le discours cible doit être soit un discours de concours, soit un discours du manuel *Savoir Communiquer*.

B. Les concurrents sont autorisés à prendre des notes pendant le discours cible, sur le support de leur choix.

C. Il est recommandé qu'à tous les niveaux du concours, le Toastmaster qui présente le discours cible ne soit pas un membre du club de l'un des concurrents.

D. L'orateur du discours cible doit être appelé en énonçant, dans l'ordre, son nom, le titre du discours, puis de nouveau, le titre du discours et le nom de l'orateur.

E. Ni le projet du manuel, ni les autres objectifs de l'orateur ne doivent être connus des concurrents, des juges ou du public.

2. A la fin du discours cible tous les concurrents doivent quitter la salle. Ils ont alors 5 minutes pour préparer leur évaluation sur le support de leur choix.

A. Le contrôle de cette préparation ainsi que de sa durée sont du ressort de l'huissier du concours.

B. Si cela pose des problèmes, les concurrents passeront les cinq minutes de préparation dans la salle où a eu lieu le discours cible, sous le contrôle de l'huissier du concours.

3. Après la fin des 5 minutes, aucune préparation supplémentaire n'est autorisée et, à l'exception du premier concurrent à être appelé comme premier évaluateur, tous les autres doivent remettre leurs supports écrits à l'huissier du concours. Les supports écrits doivent être rendus aux concurrents quand ils sont appelés pour présenter leur évaluation.

4. Appeler chaque concurrent en énonçant son nom 2 fois. Notez que c'est différent de la norme nom, titre, titre, nom, car les discours d'évaluation n'ont pas de titre.

## Règles du Concours de Discours Humoristique

Le Concours de Discours Humoristique suit toutes les règles précisées dans la section Règles Générales de ce règlement. En plus les compléments et exceptions suivantes sont appliqués.

1. Le concurrent choisit le sujet de son discours humoristique. L'orateur devra éviter tout langage, anecdotes ou autre matériel susceptibles de choquer.
2. Le discours doit être structuré autour d'un thème (introduction, développement et conclusion) et non se présenter comme une suite d'anecdotes courtes.

## Règles du Concours d'Improvisations

Le Concours de discours d'Improvisation suit toutes les règles précisées dans la section Règles Générales de ce règlement. En plus les compléments et exceptions suivantes sont appliqués.

- A. Tous les concurrents reçoivent le même sujet, qui doit être suffisamment général.
- B. Le sujet doit être d'une longueur raisonnable, ne doit pas exiger de connaissances précises, et doit permettre l'expression d'une opinion ou d'une conclusion.
- C. Les concurrents ne recevront aucune information préalable sur le sujet, jusqu'au moment où ils sont appelés par le Président du Concours.
- D. Quand le concours débute, tous les concurrents sauf le premier doivent quitter la salle et rester sous le contrôle de l'huissier du concours.
- E. Chaque concurrent doit être appelé en énonçant, dans l'ordre, son nom, le sujet, puis de nouveau, le sujet et le nom du concurrent.
- F. A la fin de chaque improvisation, le concurrent suivant doit être amené dans la salle du concours.

## Règles du Concours de Contes

Le Concours de discours de Conte suit toutes les règles précisées dans la section Règles Générales de ce règlement. En plus les compléments et exceptions suivantes sont appliqués.

1. Le sujet du discours de Conte doit être nettement fantaisiste, improbable et être structuré autour d'un thème ou d'une intrigue.
2. L'humour et les accessoires sont utilisables pour renforcer ou illustrer le discours.

## Règles du Concours de Discours Enregistré

1. Les membres des clubs ne faisant pas partie d'un district ainsi que les membres des clubs appartenant à un district provisoire sont invités à participer au Concours international de discours Enregistré sur bande magnétique. Les discours doivent être en anglais.
2. Dans la mesure du possible, on appliquera le règlement du Concours de Discours International.
  - A. Il n'y a pas de concours aux niveaux du secteur, de la division, du district ni en demi-finale.
  - B. Pour participer, les clubs organiseront un concours de discours et soumettront à Toastmasters International un enregistrement audio ou CD du discours gagnant.
3. Un seul discours Enregistré par club est autorisé. La bande enregistrée sera préparée en suivant la procédure ci-dessous :
  - A. Utiliser tout moyen d'enregistrement du discours quand il est prononcé devant un auditoire, mais toutes les participations doivent être envoyées à Toastmasters International sur une cassette audio ou un CD.
  - B. Chronométrer soigneusement le discours pour rester en conformité avec les règles du concours de discours.
  - C. Indiquer visiblement sur la cassette et sur son boîtier le nom du participant et le numéro de son club et ne pas oublier de joindre à l'envoi un formulaire d'éligibilité et d'originalité rempli et signé (formulaire 1183-F *CERTIFICATION D'ADMISSIBILITÉ ET D'ORIGINALITÉ DE L'ORATEUR*).
  - D. Pour participer à la compétition, les cassettes doivent parvenir à Toastmasters International au plus tard le 31 mars à 17 heures (temps Pacifique)

## Préparation des concours

Les concours de discours doivent être préparés attentivement et menés professionnellement. L'usage de ces vérifications n'est pas requis mais il est fortement recommandé.

Les documents en français sont partagés par le district 61 (Québec).

[http://www.toastmastersdistrict61.org/fra/members/contest\\_index.htm#Material](http://www.toastmastersdistrict61.org/fra/members/contest_index.htm#Material)

Les formulaires nécessaires sont :

1170-F CERTIFICATION D'ADMISSIBILITÉ ET DE RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE DES JUGES

1183-F CERTIFICATION D'ADMISSIBILITÉ ET D'ORIGINALITÉ DE L'ORATEUR

1189-F INFORMATION BIOGRAPHIQUE DU CONCURRENT DE DISCOURS

1180-F CONCOURS D'IMPROVISATIONS GUIDE ET BULLETIN DE VOTE DES JUGES  
1180A-F CONCOURS D'IMPROVISATIONS GUIDE ET BULLETIN DE VOTE DU JUGE DES EX-ÆQUO  
1191-F CONCOURS DE DISCOURS HUMORISTIQUES GUIDE ET BULLETIN DE VOTE DES JUGES  
1191A-F CONCOURS DE DISCOURS HUMORISTIQUES GUIDE ET BULLETIN DE VOTE DU JUGE DES EX-AEQUO  
1179-F CONCOURS D'ÉVALUATION GUIDE ET BULLETIN DE VOTE DES JUGES  
1179A-F CONCOURS D'ÉVALUATION GUIDE ET BULLETIN DE VOTE DU JUGE DES EX-AEQUO  
1172-F CONCOURS DE DISCOURS GUIDE ET BULLETIN DE VOTE DES JUGES  
1172A-F CONCOURS DE DISCOURS GUIDE ET BULLETIN DE VOTE DU JUGE DES EX-AEQUO  
1175-F FEUILLE DE CHRONOMÉTRAGE  
1176-F BULLETIN DU SCRUTATEUR  
1182-F NOTIFICATION DE CONCOURS

### Préparation par le Président du Concours

(voir Quand vous êtes le Président du Concours)

Le Président du Concours peut désigner un Animateur pour réaliser des actions prévues dans sa préparation. Dans ce cas le terme « Animateur du concours » doit être compris comme synonyme de Président du Concours. L'Animateur du concours et le Président du Concours sont tous deux disqualifiés pour concourir dans le concours qu'ils organisent.

#### **Avant le concours**

1. Déterminez le budget du concours, dont les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer. Admettre des dépenses pour les trophées, les documents, les cautions, les repas, l'impression, les timbres, etc. .
2. Choisissez un lieu et une heure pour le concours de discours et coordonner la sélection avec le dirigeant de Toastmasters approprié.
3. Définir l'agenda du concours (voir en annexe).
4. Prévoir les services et les fournitures nécessaires pour l'événement.
5. Commander les certificats de participation pour tous les concurrents, et les trophées pour les vainqueurs. (NOTE : le nom et le logo de Toastmasters sont réservés aux trophées acquis chez Toastmasters International et interdits sur les autres trophées).
6. Commander les documents du concours (téléchargeables gratuitement ci-dessus) : 1183-F, 1175-F, 1172-F, 1176-F, 1188-F, 1189-F
7. Choisissez le Président du Jury. Suivre les règles de choix des juges. Le Président du Jury encourage les juges à se former au concours de discours (vidéo en anglais)
8. Indiquez au jury le lieu et l'heure du concours et des réunions d'avant le concours. (Prévoir un bon délai, par exemple 2 semaines pour un concours de club).
9. Informez les concurrents sur le lieu et l'heure du concours et des réunions d'avant le concours, 2 à 6 semaines avant. Adressez-leur les documents 1171-f, 1189-F et 1183-F
10. Annoncez le concours localement, en envoyant des bulletins d'information aux médias.

#### **Préparation de la réunion d'information**

1. Vérifiez la présence de tous les concurrents et la prononciation de leur nom. (NOTE : Vous mènerez un entretien informel et bref avec chaque concurrent à la fin du concours)
2. Examinez le règlement avec les orateurs.
3. Examinez les règles de chronométrage avec les orateurs.
4. Familiarisez les concurrents avec la zone des orateurs, un pupitre, des tables, l'éclairage, un microphone, etc... Tous les concurrents doivent avoir l'occasion de tester tout matériel d'amplification avant le concours.
5. Tirez au sort l'ordre de passage.

#### **Pendant le concours**

1. Ouvrez le concours avec une introduction brève. Informez le public :
  - que le règlement a été examiné avec le Président du Jury et les concurrents,
  - que les concurrents ont été informés de la position des signaux de chronométrage,
  - que la prise de photographies pendant le concours est interdite.
2. Appelez chaque concurrent :
  - ne faites pas de remarques préalables sur le concurrent ou le sujet, ni sur le nom ou le lieu de son club ou de son logement.
  - appelez chaque concurrent lentement et clairement
3. À la conclusion des discours, demandez aux juges de remplir leur bulletin de vote. Puis les compteurs collectent les votes et le Président du Jury collecte et vérifie les tableaux des temps (1175) des chronométreurs et le bulletin de vote du juge des ex-aequo. Quand tous les bulletins de vote et feuilles des temps ont été collectés le Président du Jury et les compteurs continuent dans la salle de délibération.
  - tous les documents collectés et de décompte (1176) sont secrets,
  - remettez-les au Président du Jury pour son usage
  - gardez une liste du classement de tous les concurrents, si le vainqueur ou son remplaçant ne peut concourir au niveau suivant.
4. Pendant le décompte, le Président du Concours s'entretient avec chaque concurrent :
  - appelez le concurrent de nouveau, avec son club, son secteur ou son district qu'il représente, et remettez le certificat de participation. Un court entretien peut être mené, en utilisant les informations de la biographie comme guide.
5. Quand les entretiens sont terminés, récupérez les résultats du Président du Jury.



6. Recevez toute contestation. La contestation est limitée aux juges aux concurrents. Toute contestation doit être traitée par le Président du Jury ou du Concours avant la proclamation des résultats. Le Président du Concours doit informer le concurrent de sa disqualification sur l'originalité ou l'éligibilité avant la fin de la délibération. Avant de le disqualifier sur l'originalité le concurrent doit pouvoir répondre aux juges. Une majorité des juges doit voter la disqualification. Le Président du Concours peut disqualifier un concurrent sur l'éligibilité.
7. Avant la proclamation des résultats, le Président du Concours doit annoncer une éventuelle disqualification par le temps, sans nommer de concurrent. Le Président du Jury peut en discuter en privé avec les concurrents disqualifiés.
8. En conclusion, remerciez tous ceux qui ont aidé à la réussite du concours.

### **Après le concours**

1. Donnez les contacts détaillés de tous les concurrents au Président de Jury, pour qu'il complète le formulaire 1182-F *Notification des gagnants*. Confirmez que le Président de Jury remet le formulaire au Président du Concours du niveau suivant, ou bien à Toastmasters International pour le concours de discours International du district.
2. Envoyez de nouveaux bulletins d'information, avec les photographies, aux médias locaux des vainqueurs.
3. Vérifiez que toutes les factures liées au concours sont payées rapidement.

### **Préparation par le Président du Jury**

(voir Quand vous êtes le Président du Jury)

### **Avant le concours**

1. Nommez et formez les juges, les compteurs, les chronométreurs et le juge des ex-æquo.
2. Agissant comme chef des compteurs, nommez 3 compteurs et fournissez à chacun son bulletin (1176-F *Bulletin du scrutateur*).
3. Encouragez tous les responsables du concours à suivre la formation au concours de discours [www.toastmasters.org/tlc](http://www.toastmasters.org/tlc)
4. Réalisez la réunion d'information pour les juges, les compteurs et les chronométreurs.

### **Préparation de la réunion d'information**

1. Distribuez à chaque juge :
  - la liste des concurrents par ordre de passage,
  - son bulletin,
  - le *Règlement du concours* (1171-F).
2. Demandez aux juges du concours de s'asseoir près de la zone des orateurs, pour éviter une perturbation externe ou un dysfonctionnement technique.
3. Présentez le bulletin du juge et la zone des orateurs.
4. Informez les compteurs de bulletin de l'usage du *Bulletin du scrutateur* (1176-F)
5. Présentez la *FEUILLE DE CHRONOMÉTRAGE* (1175-F) aux chronométreurs.
6. Fournissez un chronomètre aux chronométreurs.
7. Informez les chronométreurs de l'usage normal du matériel de chronométrage, si nécessaire.

### **Pendant le concours**

1. Prenez la *FEUILLE DE CHRONOMÉTRAGE* (1175-F) aux chronométreurs.
2. Prenez son bulletin au juge des ex-æquo.
3. Traitez toutes les contestations qui peuvent surgir de la part d'un juge ou d'un concurrent concernant l'éligibilité ou l'originalité.
4. Contrôlez le comptage. Vérifiez que tous les bulletins sont comptés 2 fois pour garantir l'exactitude.
5. Fournissez une liste montrant le classement de tous les concurrents au Président de Concours (1182-F *NOTIFICATION DE GAGNANT DE CONCOURS*)

### **Préparation par le concurrent**

### **Avant le concours**

1. Pour les concours International, Humoristique et de Contes : choisissez un sujet et préparez votre propre discours, entièrement original.
2. Assistez à la réunion des concurrents.
3. Complétez, signez et envoyez une copie du formulaire 1183-F *CERTIFICATION D'ADMISSIBILITÉ ET D'ORIGINALITÉ DE L'ORATEUR* au Président du Concours.
4. Assistez à la répétition des orateurs et notez la zone des orateurs.

### **Pendant le concours**

1. Pendant la minute de silence avant votre appel, installez tous les accessoires et les supports visuels. Vous pouvez recruter quelqu'un pour vous aider, mais ce n'est pas de la responsabilité du Président du Concours ou de tout dirigeant du concours de le faire.
2. Après votre appel, avancez immédiatement jusqu'à la zone des orateurs et débutez votre discours.
3. Vérifiez les signaux du chronométrage régulièrement pendant votre discours. Si vous voyez un signal rouge, concluez-le, même si vous n'avez pas encore accompli votre discours.
4. Immédiatement après votre discours, enlevez tous les accessoires et les supports visuels de la zone des orateurs.

Vous pouvez recruter quelqu'un pour vous aider, mais ce n'est pas de la responsabilité du Président du Concours ou de tout dirigeant du concours de le faire.